

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

25 AVRIL 2019

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE
HARCÈLEMENT SCOLAIRE⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR **MME MATHILDE VANDORPE.**

—

(1) Voir Doc. n°806 (2018-2019) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé des développements par Mme Gaouchi, co-auteure de la proposition de résolution	3
2	Discussion	3
3	Vote	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 25 avril 2019(2), la proposition de résolution visant à la prévention et à la lutte contre les différentes formes de harcèlement scolaire (doc. 806 (2018-2019) n° 1).

1 Exposé des développements par Mme Gaouchi, co-auteur de la proposition de résolution

Mme Gaouchi, souhaite avant toute chose excuser l'absence de Mme Kapompole, malheureusement retenue par d'autres obligations. Elle se charge donc de présenter une proposition de résolution ayant fait l'objet d'un travail très constructif avec les autres collègues signataires. Elle indique qu'ils ont pu aboutir à un texte intéressant, qui a gagné en pertinence et en finesse, grâce aux différentes propositions des collègues qui ont pu être intégrées au texte de base.

Ce qu'elle veut mettre en exergue d'abord, c'est le travail qui a été mené par l'école montoise qui est venue visiter le Parlement et qui a voulu jouer le jeu parlementaire en rédigeant un décret sur un sujet beaucoup traité durant les travaux de la commission : le harcèlement scolaire.

Bien évidemment, leur proposition était quelque peu utopique, même si mêlée d'une forme de gravité et de responsabilité. Plutôt que de dénaturer le texte, la commissaire explique que les co-signataires ont pris le parti de l'intégrer dans une proposition de résolution plus large et consensuelle visant à encourager et soutenir les efforts qui ont déjà été réalisés sous cette législature.

Les demandes sont au nombre de 5 et visent :

- à identifier une personne ressource ou des services au sein de l'école pour la lutte contre le harcèlement ;
- à encourager les équipes pédagogiques à faire de la lutte contre le harcèlement un axe de leur

action ;

- à réserver des lieux et des temps dans l'année scolaire pour sensibiliser à la lutte contre le harcèlement
- à encourager la formation des équipes par rapport à ces problématiques ;
- à avancer le plus promptement possible sur les axes prévus dans le Pacte à cet effet.

Il leur a semblé particulièrement intéressant de pouvoir jouer le jeu et d'encourager les jeunes qui visitent l'Assemblée à se pencher sur leur réalité scolaire, avec les outils parlementaires, un peu dans la logique du Parlement Jeunesse. C'est une manière ludique et intéressante de faire connaître l'institution parlementaire et le travail des parlementaires.

Mme Gaouchi remercie encore une fois ses collègues pour le travail qui a pu être mené sur ce texte pour aboutir à une signature de tous les groupes et non-groupes.

2 Discussion

Mme Maison remercie Mme Gaouchi d'avoir ouvert cette proposition de résolution à la co-signature d'autres députés non membres de groupes. Cette résolution est une façon de mettre en lumière le travail de ces jeunes mais aussi une façon de s'engager pour la législature prochaine. Le harcèlement est un fléau qui ne cesse de croître, puisqu'entre 2010 et 2014, il est passé de 8 à 12 %. Il faut reconnaître que l'évolution des chiffres donne le vertige. Par ailleurs, selon Child Focus, un jeune sur trois a été victime de harcèlement et 76 % des jeunes adolescents ont été témoins de faits de harcèlement.

Mme Maison rappelle que trois facteurs interviennent dans le harcèlement : une intention de nuire, une répétition du phénomène et une disproportion des forces. Sachant cette définition assez restreinte, les chiffres ne peuvent que faire

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Denis, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Jamouille, Mme Morreale, Mme Trotta, Mme Zrihen, M. Delfosse, M. Henquet, M. Lejeune, Mme Bourgeois, Mme Vandorpe (Rapporteuse) et Mme Trachte

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Maison : membre du Parlement

Mme Schyns, ministre de l'Éducation

M. Montois, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Schyns

M. Lachapelle, conseiller de Mme la ministre Schyns

M. Farvacque, conseiller de Mme la ministre Schyns

M. Duelz, expert au cabinet de Mme la ministre Schyns

Mme Vandevorst, conseillère juridique de Mme la ministre Schyns

Mme Marievoet, attachée juriste au cabinet de Mme la ministre Schyns

M. Bosson, secrétaire politique groupe MR

M. Lambert, secrétaire politique groupe ECOLO

M. Naif, collaborateur du groupe PS

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Colson, collaborateur du groupe cdH

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

peur. Elle rappelle que les formes de harcèlement peuvent être diverses, verbales, corporelles. Cela peut être un rejet. Cela peut être un cyberharcèlement.

A ses yeux, ce texte est un beau signal pour la prochaine législature. La députée en profite pour insister sur la formation du personnel éducatif à cette problématique.

M. Delfosse constate également le foisonnement des études sur le harcèlement scolaire et la réalité des chiffres, particulièrement inquiétante. Ainsi, 30% des élèves francophones de 11 à 15 ans ont été victimes de harcèlement au sein de l'école. Selon lui, la tendance ne fait que s'empirer puisqu'au harcèlement scolaire classique s'ajoute le cyberharcèlement dès que les portes de l'établissement scolaire se referment. Il n'est donc laissé aucun répit aux victimes éventuelles.

Pour le député, devant l'ampleur du phénomène et les conséquences désastreuses qui en découlent, des solutions efficaces telles que celles proposées par les élèves de l'école de Mons doivent voir le jour au plus vite. Ainsi, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre au plus vite une campagne de prévention et d'information digne de ce nom. Il convient également d'identifier les personnes de référence en matière de harcèlement.

M. Delfosse se dit très heureux que son groupe ait été associé à cette proposition de résolution et espère que le gouvernement y sera particulièrement attentif, afin d'adopter les mesures adéquates.

Mme Bourgeois souligne que le harcèlement entre élèves est une calamité humaine qui dépasse le seuil de la porte des écoles. Les réseaux sociaux prolongent désormais ce harcèlement en dehors des périodes scolaires, poursuivant le jeune sur le chemin de l'école jusque dans sa chambre. Il enrôle les jeunes qui en sont victimes dans la permanence du dénigrement, de la violence et de la cruauté de ses pairs, à des âges où la construction de soi passe pour beaucoup par le regard des autres. Et ce n'est pas un phénomène négligeable : un élève francophone sur trois a déjà été impliqué dans des faits qualifiés de harcèlement, comme auteur ou comme victime. Les conséquences sont connues : baisse des résultats scolaires et parfois décrochage, perte de confiance en soi et parfois geste de désespoir les plus malheureux.

Si le harcèlement n'est pas propre au milieu scolaire, la lutte contre ces actes de sabotage humain doit être une priorité du projet de l'école. Le bien-être du jeune est la première condition de son développement personnel et de son apprentissage. C'est ainsi aussi dans les missions de l'école de lui assurer un cadre sain, sécurisant, épanouissant et valorisant.

Posant le constat que les équipes éducatives sont souvent démunies face à l'ampleur et à la

complexité du problème, de nombreuses initiatives de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire ont été développées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est possible, notamment, de pointer le développement des indices du bien-être à l'école dans le cadre des plans de pilotage ; la mise en place, par appel à projet, d'actions telles que des formations à la médiation par les pairs et des activités de sensibilisation ou de prévention (en ce compris des projets élaborés par les élèves eux-mêmes) ; la mise en service des Équipes mobiles qui interviennent dans les écoles lorsque des faits sont identifiés ; ou encore la création au sein de l'Institut de la Formation en cours de carrière d'une formation intitulée « Comment, en tant qu'éducateur, prévenir et gérer les conflits entre élèves et les problématiques de violence ? ».

La proposition de résolution se situe ainsi dans la droite ligne des mesures mises en œuvre par le gouvernement pour soutenir toutes les écoles dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Comme le souligne la proposition, il faut poursuivre et intensifier ces initiatives pour que chaque école dispose des outils adéquats à destination des équipes éducatives, des parents et des élèves, avec une personne ressource clairement identifiée pour impulser et accompagner la mise en œuvre de ces actions.

Mme Zrihen salue le fait que face à un problème qui concerne les enfants, on ait pu avoir une cohérence, ce qui a permis de donner une image positive de notre parlement, surtout auprès de ces jeunes qui ont participé. Elle souhaite également souligner que le harcèlement se vit à tous les âges. Elle en profite pour mettre en exergue l'excellent travail de Bruno Humbeeck de l'université de Mons et toutes les initiatives qui sont développées, notamment dans les outils de la résilience. Elle pointe la nécessité de reconstruire ceux qui ont subi le harcèlement. Selon elle, il est important de penser aux quatre étapes : la prévention, la détection, la correction mais aussi la reconstruction.

Mme Morreale se joint aux félicitations des intervenants. Le harcèlement est un problème qui conduit à des drames. C'est aussi un phénomène qui évolue avec les réseaux sociaux, avec les modes de communication qui conduisent à l'immédiateté et à des situations dramatiques. Des projets pilotes ont été menés dans certaines écoles, financés en partie par l'Europe. Il serait intéressant de pouvoir les évaluer. Pour apporter un éclairage de ce qui s'est fait en région liégeoise, la commissaire constate qu'une fois que ces projets ont été menés grâce à l'Europe, il n'y a que la possibilité pour les établissements de puiser sur des heures et des quotas qui existent déjà aujourd'hui. Il est dommage pour ceux qui choisissent de suivre et d'organiser des heures pour lutter contre le harcèlement que ce soient des heures puisées dans leur quota « remédiation ». A ses yeux, il serait intéressant de pouvoir organiser cela autrement et d'obtenir des

travaux de suivi plus proactifs de la part des PMS.

Il est fait confiance à la Présidente et à la Rap-
porteuse pour la rédaction du présent rapport.

3 Vote

La proposition de résolution est adoptée à
l'unanimité des 11 membres présents.

La Rapporteuse,

M. VANDORPE

La Présidente,

L. GAHOUCI